

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS À L'IFSI DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH

**INFIRMIER,
un métier,
une vocation**



IFSI du centre hospitalier de Rouffach
27 rue du 4^e RSM - BP 29 - 68250 ROUFFACH





PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION

Rattaché au centre hospitalier de Rouffach, l'institut de formation est une structure à taille humaine.

Les missions

- ▶ Formation au Diplôme d'État Infirmier
- ▶ Formation au Diplôme d'État Aide-Soignant
- ▶ Formation continue

L'Équipe pédagogique et secrétariat

- ▶ 1 directeur d'institut
- ▶ 1 cadre supérieur de santé
- ▶ 10 formateurs
- ▶ 1 documentaliste
- ▶ 2 secrétaires
- ▶ 2 agents de service hospitalier
- ▶ Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médecins, pharmaciens, psychologues, infirmiers..., partenaires de structures sanitaires et sociales)

Les moyens mis à la disposition des élèves

- ▶ Salles équipées multimédias
- ▶ Salle informatique
- ▶ Plateau de formation clinique et technique
- ▶ Salle de pause
- ▶ Accès aux personnes à mobilité réduite

ADMISSION EN IFSI

Condition d'admission

Âge : 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Peuvent être admis en 1^{ère} année de formation

1. Candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de diplôme
2. Candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection. - FPC -

Inscription pour les candidats visés au 1^{er} alinéa

- ▶ Sur la plateforme Parcoursup
- ▶ Se référer au calendrier Parcoursup

Épreuves de sélection pour les candidats visés au 2^{ème} alinéa - FPC -

Épreuves écrites

- ▶ sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine du sanitaire et social
- ▶ sous épreuve de calculs simples

Épreuve anonyme

Durée : 1 heure notée sur 20 points (dont 10 points pour chacune des sous-épreuves).

Entretien

portant sur l'expérience professionnelle du candidat

Étude du dossier de sélection

Durée : 20 min - Notée sur 20 points

Est admissible :

Le candidat doit obtenir au moins 20 sur 40 aux 2 épreuves. Toute note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Quelques dates importantes

Inscription aux épreuves de sélection	Janvier à mars
Retrait des dossiers au secrétariat de l'institut de formation ou téléchargement du dossier sur notre site pour les candidats FPC	
Épreuve de sélection	Mars pour les candidats FPC
Retournée à l'institut de formation	1 ^{er} lundi du mois de septembre de l'année en cours

Profession infirmière

L'exercice de la profession d'infirmier(ère) comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé. (Code de santé publique - art R 4311.1).



Enseignement théorique

2100 heures d'unités d'enseignements théoriques valorisées en crédits européens.

750 heures : cours magistraux

1 050 heures : travaux dirigés

300 heures : travail personnel guidé sur la base de 35 heures par semaine

Formation clinique

2100 heures de stage de 5 à 10 semaines, sur la base de 35 heures par semaine, dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.

La formation est sanctionnée par l'obtention du **Diplôme d'État d'infirmier(ère) (IDE)**
Grade licence



CONDITIONS FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Coût de la formation

Droit d'inscription annuel en lien avec le statut d'étudiant.

Financement de la formation par la région Grand-Est, sous conditions.

Aides financières possibles

Les aides financières sont possibles, sous conditions :

- ▶ Bourse de la région Grand-Est
- ▶ Aides spécifiques de la région Grand-Est
- ▶ Promotion professionnelle (*prise en charge par l'employeur*)
- ▶ Compte personnel de formation (*attention, demande à formuler au moins 3 semaines avant l'entrée en formation*)
- ▶ Autres prises en charge : Pôle emploi - Transition Pro, ANFH...

Offres matérielles

▶ Repas :

Restaurant du personnel sur le site

▶ Hébergement :

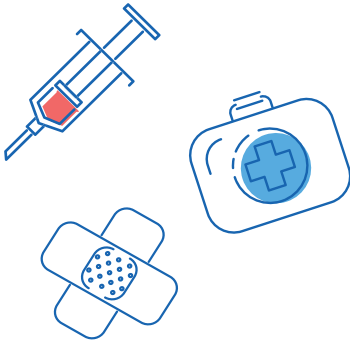
Possibilité de location d'une chambre au « Home » à proximité du centre hospitalier de Rouffach

▶ Centre de documentation et d'information (CDI)

- Recherche documentaire
- Prêt d'ouvrages

▶ Accès à l'Amicale du centre hospitalier avec tarifs préférentiels

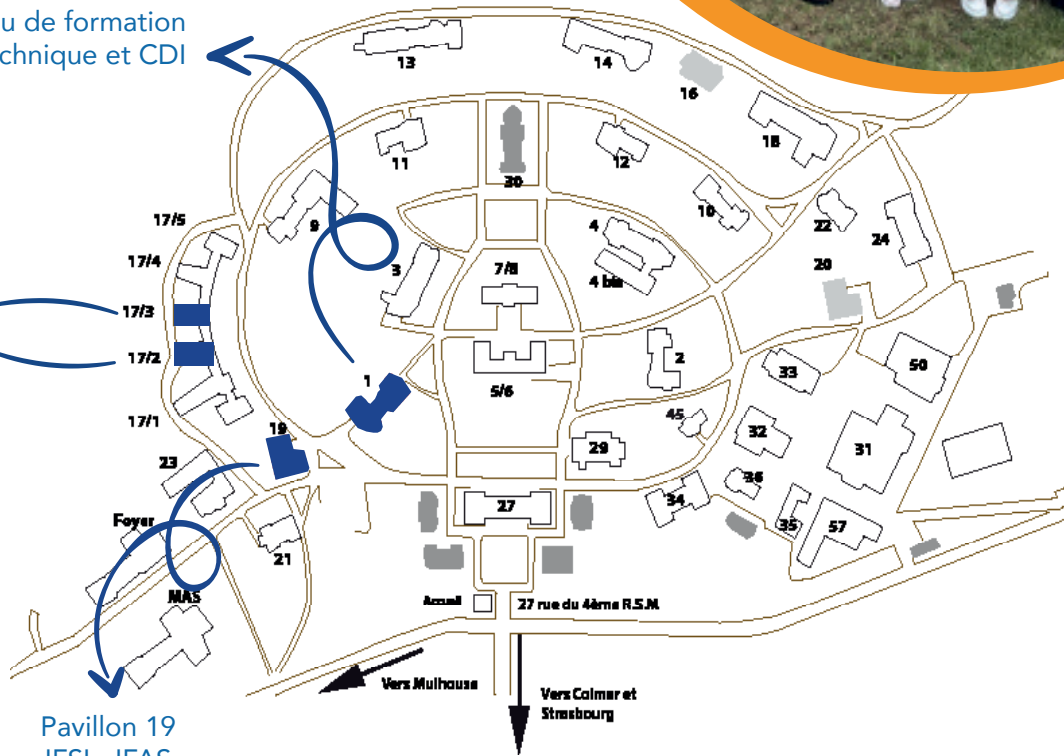
Cérémonie de remise du Diplôme
d'Etat d'Infirmier pour les lauréats
de l'IFSI de Rouffach, Juillet 2023



POUR NOUS TROUVER

Plateau de formation
clinique et technique et CDI

Salles
de cours



Pavillon 19
IFSI - IFAS

POUR NOUS CONTACTER

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDE-SOIGNANT

Centre hospitalier de Rouffach
27, rue du 4^e RSM • BP 29
68250 ROUFFACH

Téléphone : 03 89 78 70 63

Télécopie : 03 89 78 72 12

Mail : contact.ifs@ch-rouffach.fr

Site web : www.ifs-rouffach.com



Retrouvez l'actualité
du CH de Rouffach et
de ses instituts de formation
sur les réseaux



La Région
Grand Est

